



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250623-D_2025_5_8-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2025_5_8

Nombre de délégués en exercice
: 30

Présents : 22

Votants : 28

Objet : Emprunt pour le financement des travaux de fibre

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 17 Juin 2025

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des Finances, rappelle que pour financer les travaux de déploiement de la fibre optique sur notre territoire, portés par le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N), la Communauté de communes a déjà réalisé trois emprunts (montant total : 1 925 000.00€)

1. En 2017 : 675 000.00 €
2. En 2018 : 750 000.00 €
3. En 2022 : 500 000.00 € participe au financement du dernier appel de fonds

Pour financer le solde du dernier appel de fonds soit 450 000.00 € et achever les travaux, la Communauté de communes a consulté plusieurs banques.

La proposition retenue est celle de la Banque Postale.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant : 450 000.00 €

Durée : 20 ans

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/08/2025 en une fois

Périodicité : annuelle, échéances constantes

Taux fixe : 3.81%

Base de calcul des intérêts : 30/360

Remboursement anticipé du prêt : Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant un préavis de 50 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10% du montant du prêt

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
DECIDE de réaliser auprès de la Banque Postale un emprunt de 450 000.00 € destiné à financer ses derniers travaux de déploiement de fibre optique sur notre territoire,
AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce prêt.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250623-D_2025_5_8-DE

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le